



Association de Protection du Site des Petites Dalles

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901 - RNA : W762002055

2, Rue Joseph Heuzé - 76540 - LES PETITES DALLES

www.protection-petitesdalles.fr
et sur facebook : protegerlespetitesdalles

OBJET : Quelques nouvelles de l'Association de Protection du Site des Petites Dalles (APSPD)

- Tout d'abord, il faut rappeler le positionnement de l'association vis-à-vis des pouvoirs publics qui se caractérise par :
 - un dialogue et une coordination avec les 2 mairies, ce qui se traduit par des échanges réguliers, avec un travail en commun APSPD et SIPD,
 - beaucoup de dossiers sont des sujets de longue haleine, et qui nécessitent du temps et des itérations au sein des organismes publics décideurs et financeurs,
 - cela se traduit par de nombreux échanges d'informations sur les gros dossiers y compris avec les responsables de la communauté d'agglomération qui sont très coopératifs,
 - les petits-dallais ont été et seront tenus au courant de ces informations. Ils seront prévenus des actions en cours.
- Depuis l'année 2022, le dossier important a été celui de l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques. Les questions qui nécessitent des éclaircissements sont multiples (planning prévu pour le retrait des poteaux anciens, traitement des lignes téléphoniques et des poteaux associés, ..) ce qui nécessite évidemment de continuer à faire le relais avec les habitants du hameau.
- Autre dossier, la couverture du secteur par les opérateurs téléphoniques, situation toujours aussi compliquée pour Orange, ainsi que le déploiement de la fibre (quand, comment, planning, démarches à suivre, ...). Ce déploiement a commencé mais les cartes disponibles sur le net sont compliquées à interpréter, certaines adresses y figurant étant « fausses » ... à suivre !
- Ensuite bien sûr, le ramassage des ordures, avec 2 systèmes différents, sélectif et non sélectif, avec ou sans bacs, des horaires différents selon la commune de rattachement... Cette situation est difficilement compréhensible à notre époque ; il faut vraiment envisager des évolutions et faire tout pour qu'elles se mettent en place.
- Il faut évoquer aussi la situation de la plage pour laquelle un projet fort intéressant concerne l'accessibilité des handicapés, sans oublier qu'il serait utile de revoir la signalisation du danger d'éboulements des falaises.... au vu des éboulements très récents !

- A tout cela il faut ajouter d'autres sujets très importants, les inondations fréquentes, le suivi du dossier des deux bassins de retenue prévus aux Petites Dalles, la circulation dans le hameau et surtout le suivi de l'urbanisme pour lequel la création du PLU intercommunal côté St Martin qui a commencé...
- Quant au dossier des « EOLIENNES », malgré nos efforts soutenus, le Conseil d'Etat ne nous a malheureusement pas suivis et nous avons été déboutés par un arrêt du 21 mars 2022 au motif :
 - que le cahier des charges ne prévoyait aucune condition de stabilité de l'actionnariat
 - que le maintien de la participation de la société Dong Energy ne constituait pas une condition de l'autorisation délivrée à celle-ci.
- Tous nos recours étant désormais totalement épuisés, nous ne pouvons que nous incliner devant cette dernière décision.
Nous regrettons cette décision malheureuse et nous remercions encore une fois tous ceux qui nous ont soutenus sans faille dans notre lutte contre ces éoliennes.
- Le déploiement des « ventilateurs » est en cours, les embases gigantesques sont posées, les bateaux de travail du parc éoliens sont visibles tous les jours et ...nous allons avoir un paysage très « changé » car contrairement à ce qui avait été annoncé, cette « usine en mer » sera très visible de notre plage !

Comme vous pouvez le lire, les sujets de travail ne manquent pas, nous ferons notre possible pour faire entendre la voix de notre hameau et nous serons bien évidemment à l'écoute de tous les Petits-Dallais et des visiteurs fréquents ou occasionnels de notre vallée pour des sujets d'intérêt général.